

## Formulaire de demande de subvention pour le remplacement d'un système de chauffage au mazout (règlement L-12494)

### Identification du propriétaire de l'habitation

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie.

Titre :  Madame  Monsieur

Nom et prénom du propriétaire :

Tél. résidence :

Tél. cellulaire :

Adresse de courriel :

Adresse du propriétaire :

### Identification du bâtiment où le système de chauffage a été remplacé

Adresse du bâtiment sur le territoire de Laval où le système de chauffage au mazout a été remplacé par un système à l'électricité ou aux énergies renouvelables (si différente de celle du propriétaire) :

S'il s'agit d'un duplex, triplex ou d'un immeuble à logements :

- Indiquez le nombre de logements convertis :

- Spécifiez lesquels (alpha ou numérique) :

### Renseignements sur le bâtiment et le système de chauffage admissibles

Type d'habitation :

Unifamiliale isolée (1000 \$)  Mobile (850 \$)  Condo (700 \$)

Jumelée (700 \$)  En rangée (700 \$)

Duplex (700 \$/ log. admissible)  Triplex (700 \$/log. admissible)

Immeuble de 4 à 30 logements de 3 étages et moins et dont la superficie au sol est inférieure à 600 m<sup>2</sup> (450 \$/log. admissible jusqu'à concurrence de 20 logements).

Système de chauffage :

Les systèmes au gaz naturel, au propane ou biénergie (tarif domestique DT d'Hydro-Québec) ne sont pas admissibles à la subvention.

Le système de chauffage principal de l'habitation exclusivement au mazout (huile) a été remplacé par un système de chauffage :

Électrique

Géothermique

Solaire

Aérothermique (thermopompe)

## Pièces justificatives

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives à votre demande de subvention :

### Facture de mazout

Un duplicata de relevé annuel ou une copie complète de votre dernière facture d'achat de mazout (nom, adresse du bâtiment, date d'achat, quantité de combustible acheté).

### Facture d'électricité

Une copie complète de votre dernière facture d'électricité d'Hydro-Québec. Assurez-vous que le tableau des consommations antérieures apparaît bien dans la copie.

### Facture du système de chauffage

Une copie de la facture d'acquisition du système de chauffage résidentiel alimenté exclusivement à l'électricité ou utilisant des énergies renouvelables.

### Facture de l'entrepreneur

Une copie de la facture d'installation des nouveaux équipements admissibles et disposition du système de chauffage (incluant le réservoir) dans un lieu approprié à cette fin. La disposition du système doit avoir été réalisée par un entrepreneur qui détient une licence de la Régie du bâtiment (RBQ) qui inclut :

- un entrepreneur électricien ayant une licence de la Corporation des maîtres mécaniciens du Québec (CMEQ) comportant la sous-catégorie 16.
- un entrepreneur spécialisé en plomberie et chauffage ayant une licence de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) comportant une des sous-catégories suivantes : 15.1, 15.2, 15.3, 15.4 ou 15.5.

Veuillez noter que les photocopies doivent être lisibles, sans quoi les documents vous seront retournés et vous perdrez votre priorité. La Ville n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes.

## Signature

En signant ce formulaire, vous autorisez qu'un représentant de la Ville de Laval vérifie, en personne ou par téléphone, la conformité des informations transmises.

Valeur de la subvention demandée :

Signature du propriétaire :

Date (jour-mois-année) :

Notez que la Ville de Laval peut utiliser toutes les informations ou les autres données provenant d'une demande de subvention pour usage interne ainsi que dans des rapports.

## Envoi de la demande

Envoyez le formulaire de demandes et vos pièces justificatives à l'adresse suivante :

### VILLE DE LAVAL

Action environnement

Subvention verte – Chauffage aux énergies renouvelables

480, boulevard Armand-Frappier

Case postale 422, Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4